

Service Public d'Assainissement Non Collectif

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONCEPTION

Avant réalisation, tout projet de création (construction neuve) ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'un contrôle de conception. Cette prestation est assurée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur l'ensemble de son territoire. Ce formulaire permet de renseigner le service sur la nature de votre projet et détaille l'ensemble des pièces composant le dossier que vous devrez transmettre.

Suite à ce contrôle, vous recevrez un avis de conception qui vous permettra d'engager les travaux si l'avis est favorable. Re portezvous alors au formulaire « Demande de contrôle de réalisation ». La facturation de ce contrôle vous sera adressée ultérieurement

Renseignements relatifs au demandeur du contrôle :					
Nom, prénom du demandeur :					
Adresse actuelle :					
Code Postal :		Commune :			
N° de téléphone :					
Courriel :					
Danasiana ana malakifa ay kamai					
Renseignements relatifs au terrai	n concerne par le projet :				
Nom, prénom du propriétaire :		Commune difference			
Adresse actuelle :		Commune déléguée :			
Code Postal :		Commune :			
Références cadastrales :	Préfixe :	Section : Numéro :			
Alimentation en eau potable :	□ Réseau publique	□ Réseau privé, préciser :			
Numéro de compteur :					
Présence d'un puits dans un rayon de 35 m		□ Oui □ Non			
Si oui, fournir une attestation du propriétaire de non-utilisation de son puits pour l'alimentation en eau potable.					
Renseignements relatifs au proje	t:				
Nature du projet :	□ Construction neuve	□ Réhabilitation			
Nombre de pièces principales :	Nombre de chambres : Nombre d'habitants :				
Résidence :	□ Principale	□ Secondaire			
	□ Location :	□ Autre :			
Procédure d'urbanisme :	□ Permis de construire :	□ Déclaration préalable : □ Autre :			
	N°	N° N°			
Traitement primaire :	□ Fosse toutes eaux :	m³ □ Bac dégraisseur :	Litres		
Traitement secondaire :	□ Tranchées d'épandage :	ml □ Lit d'épandage :	ml		
	□ Filtre à sable (drainé/no	on drainé) : m² 🗆 Filtre compact :	EH		
	□ Microstation :	EH 🗆 Phytoépuration :	EH		
	□ Autre :				
Poste de relevage :	□ Oui □ Non	□ Type d'eaux usées :			

Siège social : 717 rue Guy Degrenne Vire 14500 VIRE NORMANDIE - 02 31 66 60 95 - spanc@eaubocagevirois.fr

Pièces à joindre à la présente demande

- Etude de sol et de définition de la filière
- Demande de DT (Déclaration de projet de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) afin d'éviter une rupture des canalisations.
 - Les démarches se font sur le site internet Service public.fr
 - (lien direct: https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295)
- Le cas échéant, l'autorisation de rejet et/ou l'attestation de non-utilisation d'un puits pour la consommation humaine.

Engagement du demandeur

Je soussigné(e) m'engage à :

- Ce que l'installation soit établie dans son intégralité, conformément au projet décrit ci-dessus et prescrit par l'étude de filière d'assainissement non collectif, tel qu'il aura été validé par le SPANC et selon la règlementation en vigueur.
- Prévenir le SPANC avant le recouvrement des ouvrages (minimum 4 jours avant la date de fin des travaux).
- Autoriser le technicien à pénétrer sur ma propriété lors des travaux pour le contrôle de mise en œuvre de mon installation d'assainissement non collectif.
- Autoriser le technicien à pénétrer sur ma propriété pour le suivi périodique de mon installation d'assainissement non-collectif.
- Régler la redevance forfaitaire prévue dans le règlement de service.

Fait à :	le /	/ Signature du demandeur
raita.	LC /	/ Signature du demandeur

Suite au Comité Syndical du 11 décembre 2024, les tarifs en vigueur sont les suivants :

Contrôle de conception : 81,60 € net Contrôle de réalisation : 163,20 € net

Contre visite suite à un contrôle non conforme : 51,00 € net

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le traitement des informations recueillies par le Syndicat des Eaux du Bocage Virois a pour finalité la bonne gestion du contrôle de conception et repose sur une obligation légale. Ces données sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification et de limitation des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données du Syndicat des Eaux du Bocage Virois : rgpd@cdg14.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNII. Siège social : 717 rue Guy Degrenne Vire